

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 24 juin 2019

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Madame Patricia PALLUEL-BLANC, Madame Marina COMBAZ, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Cédric MEILLEUR, Madame Christelle LEVIEL

Étaient absents : Monsieur Paul MARTIN (pouvoir à Monsieur Bruno POLLET), Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur François TERRIER, Monsieur Yoann JAUNY, Monsieur Hadrien PICQ (pouvoir à Monsieur Emmanuel HUGUET), Monsieur Bob DEVILLE-CAVELLIN (pouvoir à Monsieur Cédric MEILLEUR)

Secrétaire de séance : Madame Christelle LEVIEL

En préalable de l'ouverture de la séance, Monsieur Mehdi MOUGARDI et Madame Evie BESNARD, représentants de la société AXA assurances, présente le dispositif de mutuelle communale.

A la fin de leur intervention, Monsieur le Maire les remercie et ouvre la séance du conseil municipal.

Le compte-rendu des séances du conseil du 11 avril 2019 et du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

S'agissant de l'ordre du jour, le maire annonce le retrait de l'ordre du jour, du point suivant : acquisition parcelle foncier emprise du télésiège de la Légette. Ce retrait est validé par le conseil municipal.

Point 1- Budget principal - décision modificative n°1 – exercice 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 pour le budget principal 2019 permettant d'abonder les dépenses de subventions de fonctionnement aux associations.

Point 2- Accessibilité des bâtiments publics -Bâtiment mairie – subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipements des Communes (FDEC)

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département de la Savoie, au titre du Fonds Départemental d'Équipements des Communes, dans le cadre du programme de travaux d'accessibilité (voirie espaces publics et mise aux normes PMR du bâtiment mairie) prévu en 2019.

Point 3- Recrutement en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

Le conseil municipal après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de recruter pour les besoins du service, un ATSEM principal de deuxième classe (catégorie C) non titulaire à temps incomplet qui occupera les fonctions d'ATSEM, cet emploi ne pouvant être pourvu par la voie statutaire.

Point 4- Avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de prolonger d'une année à compter du 1er janvier 2019, la convention proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, pour le contrôle et l'instruction des dossiers de retraite des agents, et ce dans l'attente de la nouvelle convention entre le Centre de Gestion est la Caisse des dépôts agissant en tant que gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du RAFF.

Point 5 - Bail de location saisonnière d'un local à Bisanne 1500 – Les Rosières – cadastré section A n°2225 – espace copropriété Chalet Améria

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les dispositions du bail de location saisonnière à conclure avec les preneurs, Madame Lucile DUBOS et Madame Mélanie CAHOUR, micro entrepreneures pour la saison estivale 2019 d'un local d'une surface de 19m² au sein d'un immeuble sis à Bisanne 1500 – Les Rosières – cadastré section A n°2225 – espace « copropriété Chalet Améria » dont la commune est propriétaire, pour une activité saisonnière de massage bien-être et shiatsu.

Point 6 - Bail de location orange pour occupation de terrain – station hertzienne de la Croix de Coste et desserte hélicoptère

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les dispositions du bail à conclure pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2015, avec la société ORANGE et l'ONF, pour l'occupation d'un terrain de 400 m² environ au lieu-dit de la Croix, situé en forêt communale soumise, où sont installées pour les besoins de l'exploitation de son réseau, une station hertzienne et une desserte d'hélicoptère.

Questions diverses

Monsieur le maire informe qu'une réception amicale sera donnée en l'honneur du départ en retraite de Madame Evelyne COMBAZ, ATSEM de la collectivité.

Monsieur le maire informe qu'un accueil de loisirs pour les journées du mercredi sera mis en place par l'AAB à compter du 28 septembre prochain. Cet accueil aura lieu à Beaufort et il est prévu un transport gratuit pour les enfants des autres communes. Le service accueillera dans les locaux de l'AAB 20 enfants âgés de plus de 4 ans, les repas étant fournis par les parents. La participation des familles sera définie selon le quotient familial, la CAF finançant cet accueil. Les communes participeront au financement de cet accueil (une part fixe selon le critère population et une part variable en fonction du nombre d'enfants de chaque commune fréquentant l'accueil de loisirs). Le conseil est informé de la signature du PEDT rédigé en concertation avec les 4 communes.

Dans le cadre de l'évolution de la régie des remontées mécaniques en Société Publique Locale (SPL), le maire évoque les échanges intervenus au cours de la réunion de présentation qui s'est déroulée récemment, en présence d'experts.

Il est enfin rappelé le passage sur le territoire de la commune, de l'Étape du Tour regroupant environ 15 000 cyclistes amateurs, le dimanche 21 juillet.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Emmanuel HUGUET

